



## Le bulletin d'infos de la CGT du Centre Hospitalier de Saint-Quentin

Numéro: 10

Date: Juin 2016

### L'Édito

#### Comment mieux travailler à l'hôpital et quel rôle pour la CGT

Notre organisation syndicale a mis en place des collectifs qui rassemblent des agents de différents services, permettant à chacun de s'exprimer sur son quotidien au travail.

Malheureusement, le dernier collectif soignant n'a pu être tenu, faute de participants.

C'est pourquoi nous pensons que ces quelques précisions pourront vous éclairer dans notre démarche participative.

Plus qu'ailleurs, le travail des soignants a une dimension collective. Pour faire du bon travail les salariés ont besoin d'en parler entre eux, de partager leur point de vue. C'est ce qu'ils font dès qu'ils le peuvent. Pour faire un travail de qualité ils vont ensemble chercher des solutions.

Malheureusement, ces lieux d'échange en dehors de la hiérarchie sont de plus en plus souvent réduits et le manque de temps est aussi un frein à la discussion.

Il est nécessaire de parler, écrire, raconter son travail pour rendre visible tout ce que nous faisons et tout ce que nous n'arrivons pas, ou plus, à faire. Les délégués, les syndiqués doivent favoriser ces moments d'échanges et ouvrir le débat sur des questions telles que: comment tu travailles aujourd'hui, qu'est-ce qui va bien dans ton travail et qu'est-ce qui ne va pas? Comment tu aimerais travailler?

Bien souvent les salariés vont trouver des solutions pour bien travailler et c'est à partir de ces situations concrètes de travail que des aspirations vont se dégager et pourront être traduites en revendications par le syndicat.

Une véritable stratégie revendicative autour du thème « on veut travailler bien » peut alors être élaborée par le syndicat et relayée dans les instances, et tout particulièrement au CHSCT.

Plus que jamais faisons entrer l'humain, la réalité du travail plutôt que les chiffres dans les réunions avec les directions.

Ces quelques explications, je l'espère, sauront vous convaincre de participer à notre prochain collectif soignant.

Catherine Méreaux



## Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) de la loi santé

A partir du 1er Juillet 2016, le CH de St-Quentin devient l'hôpital support de son GHT: 11 établissements y seront rattachés:

Laon, Hirson, Le Nouvion, Vervins, Chauny, Péronne, La Fère, St-Gobain, Guise, Ham et Bohain en direction commune a St-Quentin.

Ces GHT présentés comme une avancée sanitaire par les tutelles, sont plutôt pour la CGT une régression:

- mutualisation de certains personnels
- mutualisation de certaines fonctions
- création de mobilités

Les GHT seront surtout générateur de suppression de postes et d'économies forcées. Au delà du personnel, les usagers des établissements périphériques se verront davantage privés de soins de proximités, les obligeant à se déplacer toujours plus loin.

LA RÉFORME DE L'HÔPITAL PUBLIC  
EST-ELLE DANGEREUSE ?



Quant au CH de St-Quentin, touché par un lourd déficit financier, il devra absorber la suractivité générée par ce plan, avec un effectif constant, voir même, plutôt en baisse!!

Comment résoudre cette équation impossible sans toucher à nouveau à nos conditions de travail?



**Encore une réforme, encore un recul....**

# Petit rappel sur le contenu de la loi dite « Travail »

- Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié
- Modulation du temps de travail sur... 3 ans !
- En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire
- Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats
- La durée de congé en cas de maladie ou de handicap d'un proche n'est plus garantie par la loi
- Changement de mission des médecins du travail
- La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information
- La durée du congé pour catastrophe naturelle n'est plus garantie par la loi
- La durée et les modalités du congé sabbatique ne sont plus garantis par la loi
- Temps partiel : des heures complémentaires moins payées
- Des horaires pouvant être modifiés 3 jours à l'avance pour les temps partiels
- Congés payés : des changements de dates au dernier moment rendus possibles
- Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s
- Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum
- Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées
- Après un « accord », un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

EL KHOMRI, TOUJOURS PLUS LOIN  
POUR FAVORISER  
L'EMPLOI



**C'est un recul sans précédent!**

**Ne laissons pas faire! Ne laissons pas casser la protection des salariés!**

**⇒ Prochaine grève national le 14 Juin ←**



## Manif à Paris Le 31 Mars 2016



Vos représentants CGT Santé de l'Aisne y étaient...

...Des représentants du CH de St-Quentin aussi!!



## Manif à St-Quentin, le 9 Mars 2016



### Prochaines dates

Lundi 6 Juin: CHSCT

Mardi 14 Juin: CE et Manif à Paris

Lundi 27 Juin: CTE

### Demande d'adhésion

#### Par coupon à envoyer au local CGT

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Service: \_\_\_\_\_  
Grade: \_\_\_\_\_

#### En nous contactant:



Local: 03 23 06 74 40  
Portable: 06 18 75 36 06



Mail: [cgt@ch-stquentin.fr](mailto:cgt@ch-stquentin.fr)